

M. Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA COUR DES MIRACLES

31 Rue de Cambis
34340 SALINDRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE SOCIAL 2023

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31.12.2023

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, *du 15 janvier 2018*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA COUR DES MIRACLES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je **certifie** que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA COUR DES MIRACLES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- a) Il est exposé dans la note « règles et méthodes comptables » ce qui suit : La continuité d'exploitation est conditionnée par le renouvellement ou non des subventions de fonctionnement obtenus au cours de l'exercice 2023. Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite d'activité, notamment en ce qui concerne l'évaluation des postes d'actif et de passif, **pourrait s'avérer inappropriée si certaines subventions** n'étaient pas reconduites pour les prochains exercices.

- b) Il est exposé dans la note « informations générales complémentaires » ce qui suit. Les mises à disposition gratuites de biens et de personnel par la ville de Salindres au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 s'élèvent à 51 247 euros et se répartissent de la manière suivante :
 - a. -> mise à disposition de personnel : 43 584 euros ;
 - b. -> prise en charge des dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage) : 7 663 euros.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques, vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA COUR DES MIRACLES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Méjannes-Lès-Alès
Le 12 avril 2024

Monsieur Landry BARTHE
Commissaire aux Comptes

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
CRCC Montpellier-Nîmes
292, Avenue Antoine Emile
30340 MEJANNES LES ALES
Tél: 06 62 73 42 35
Siret: 804 020 469 00024

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	12 201	12 201				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	67 383	38 451	28 932	1 684	27 248	NS	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	79 584	50 652	28 932	1 684	27 248	NS	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 024	4 479	5 546	7 656	2 110	27.56
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	110 679		110 679	138 889	28 210	20.31
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	130 980		130 980	131 492	511	0.39	
Charges constatées d'avance (2)	13 338		13 338	15 653	2 315	14.79	
Total II	265 022	4 479	260 543	293 690	33 147	11.29	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	344 605	55 131	289 475	295 374	5 899	2.00	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

CEVIDEX Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	9 683	9 683		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	10 000	10 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	153 861	125 324	28 537	22.77	
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 460	28 537	22 078	77.36
	Situation nette (sous total)	180 004	173 544	6 460	3.72
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	15 265		15 265	
	Provisions réglementées				
	Total I	195 269	173 544	21 725	12.52
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		50 000	50 000	100.00
	Fonds dédiés				
	Total II		50 000	50 000	100.00
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 628		12 628	
	Emprunts et dettes financières diverses		36	36	100.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 938	8 961	2 976	33.21
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	66 680	62 334	4 346	6.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 960	498	2 462	494.95
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	94 206	71 830	22 376	31.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	289 475	295 374	5 899	2.00

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
CRCC Montpellier-Nîmes
292, Avenue Antoine Emile
30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 205	305	1 899	622.46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 205	305	1 899	622.46
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	240		240	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	240		240	
2. Résultat financier (III-IV)	1 965	305	1 660	543.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	7 052	20 917	13 864	66.28
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 528	5 252	3 725	70.92
Sur opérations en capital	1 735		1 735	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 671	4 671	100.00
Total V	3 262	9 923	6 661	67.13
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 839	2 287	1 552	67.87
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	3 839	2 287	1 552	67.87
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	577	7 637	8 213	107.55
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	16	16		
Total des produits (I+III+V)	492 740	473 855	18 885	3.99
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	486 280	445 317	40 963	9.20
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 460	28 537	22 078	77.36

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	51 247		14 981		36 266	242.08
Bénévolat	17 205		12 419		4 785	38.53
TOTAL	68 452		27 400		41 051	149.82
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
	Landry Ghislain BARTHE					
	<i>Commissaire aux Comptes</i>					
	CRCC Montpellier-Nîmes					
	292, Avenue Antoine Emile					
	30340 MEJANNES LES ALES					
	Tél: 06 62 73 42 35					
TOTAL	68 452		27 400		41 051	149.82
	Siret: 804 020 469 00024					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 289 474.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 487 273.12 Euros et dégageant un excédent de 6 459.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'association centre social et culturel La Cour des Miracles a pour objet la mise en place et le maintien des conditions favorables à l'existence d'un centre social sur la commune de Salindres, à savoir :

- favoriser la participation des habitants et l'expression de la citoyenneté autour du projet social ;
- favoriser le développement de la vie associative ;
- mettre en place et promouvoir toutes les activités à caractère éducatif, sportif, culturel, scientifique et familial au bénéfice de ses membres, ainsi qu'une mission à caractère social pour l'ensemble de la population située dans la zone d'influence du centre social ;
- gérer des locaux, des services, des activités, du personnel en lien avec le projet social qui s'inscrit dans le cadre des missions définies par la circulaire de la Caisse National d'Allocations Familiales du 31 Décembre 1984 et celle du Ministère des Affaires Sociales du 12 Mars 1986.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La continuité d'exploitation est conditionnée par le renouvellement ou non des subventions de fonctionnement obtenus au cours de l'exercice 2023. Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite d'activité, notamment en ce qui concerne l'évaluation des postes d'actif et de passif, pourrait s'avérer inappropriée si certaines subventions n'étaient pas reconduites pour les prochains exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les mises à disposition gratuites de biens et de personnel par la ville de Salindres au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 s'élèvent à 51.247 euros et se répartissent de la manière suivante :

- mise à disposition de personnel : 43.584 euros ;
- prise en charge des dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage) : 7.663 euros.

Ces contributions volontaires en nature s'ajoutent à la subvention de fonctionnement de 34.300 euros accordée par la commune de Salindres au centre socio-culturel LA COUR DES MIRACLES, de sorte que le soutien global s'élève à 85.727 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 201		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 456		1 132
Matériel de transport	14 400		29 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 232		1 608
TOTAL	42 088		31 878
TOTAL GENERAL	54 289		31 878

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 201	12 201
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 584	4 004	4 004
Matériel de transport			43 538	43 538
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 840	19 840
TOTAL		6 584	67 383	67 383
TOTAL GENERAL		6 584	79 584	79 584

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	12 201			12 201
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 456	301	6 584	3 174
Matériel de transport	14 400	2 986		17 386
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 548	1 343		17 892
TOTAL	40 405	4 630	6 584	38 451
TOTAL GENERAL	52 606	4 630	6 584	50 652

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	301				
Matériel de transport	2 986				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 343				
TOTAL	4 630				
TOTAL GENERAL	4 630				

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
CRCC Montpellier-Nîmes
292, Avenue Antoine Emile
30340 MEJANNES LES ALES
Tél: 06 62 73 42 35
Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	9 683				9 683
Fonds propres avec droit de reprise	10 000				10 000
Réserves	125 324	28 537		0-	153 861
Excédent ou déficit de l'exercice	28 537	28 537-	6 460		6 460
Situation nette	173 544		6 460	0	180 004
Subventions d'investissement			17 000	1 735	15 265
TOTAL I	173 544		23 460	1 734	195 269

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 43 I-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	50 000			50 000				
Projet associatif	50 000			50 000				
TOTAL	50 000			50 000				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 227	2 467	2 215		4 479
TOTAL	4 227	2 467	2 215		4 479
TOTAL GENERAL	4 227	2 467	2 215		4 479
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 467	2 215		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	6 030	6 030	
Autres créances clients	3 994	3 994	
Personnel et comptes rattachés	59	59	
Divers état et autres collectivités publiques	109 302	109 302	
Groupe et associés	210	210	
Débiteurs divers	30	30	
Charges constatées d'avance	13 338	13 338	
TOTAL	132 964	132 964	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	39	39		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 589	7 445	5 144	
Fournisseurs et comptes rattachés	11 938	11 938		
Personnel et comptes rattachés	37 254	37 254		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 149	28 149		
Autres impôts taxes et assimilés	1 277	1 277		
Autres dettes	42	42		
TOTAL	91 288	86 144	5 144	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 411			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	10 381	100.00
Site internet	1 820	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
CRCC Montpellier-Nîmes
292, Avenue Antoine Emile
30340 MEJANNES LES ALES
Tél: 06 62 73 42 35
Site: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	29
Autres créances	106 850
Total	106 879

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
USAGERS ET PARTENAIRES FACTURES A ETABLIR :	
- Adhésions individuelles 2023 à facturer	9
- Adhésions familles 2023 à facturer	20
ETAT ET COLLECTIVITES PRODUITS A RECEVOIR :	
- C.A.F. du Gard subventions et prestations à recevoir	77 384
- Commune de Salindres subventions à recevoir	17 150
- Conseil Départ. du Gard subventions à recevoir	4 469
- Alès Agglomération subventions à recevoir	5 617
- CARSAT subventions à recevoir	2 200
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS AUTRES PRODUITS A RECEVOIR :	
- C.P.A.M. indemn. journ. de Sécurité Sociale à recevoir	30
Total	106 879

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 992
Dettes fiscales et sociales	49 895
Total	52 926

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
CRCC Montpellier-Nîmes
292, Avenue Antoine Emile
30340 MEJANNES LES ALES
Tél: 06 62 73 42 35
Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES :	
- Intérêts courus empr. Crédit Agricole au 31 Décembre 2023	39
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES :	
- CEVIDEX débours année 2023	46
- L. BARTHE honoraires commiss. aux comptes année 2023	2 600
- M. BLANC prestations de sophrologie année 2023	346
PERSONNEL CONGES A PAYER :	
- Dette provisionnée pour congés à payer au 31 Décembre 2023	36 828
ORGANIMSES SOCIAUX CHARGES SUR CONGES A PAYER :	
- Dette provisionnée pour congés à payer au 31 Décembre 2023	12 190
ETAT CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER :	
- Dette provisionnée pour congés à payer au 31 Décembre 2023	877
Total	52 926

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 338
Total	13 338

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
CRCC Montpellier-Nîmes
292, Avenue Antoine Emile
30340 MEJANNES LES ALES
Tél: 06 62 73 42 35
Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATES D'AVANCE :			
- Stock fournitures de bureau au 31/12/2023	7 183		
- MIDI LIBRE abonnement Janvier 2024	36		
- MAIF primes d'assurances année 2024	5 693		
- C.C.L.S. location copieur 1 ^{er} trimestre 2024	426		
Total	13 338		

Subventions d'équipement

Le centre socio-culturel LA COUR DES MIRACLES a perçu, au cours de l'exercice 2023, une subvention d'équipement de 17.000 euros octroyée par la C.A.F. du Gard pour l'acquisition d'un minibus RENAULT Trafic et d'ordinateurs LENOVO.

Cette subvention d'investissement va faire l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans pour la quote-part correspondant au véhicule et sur 3 ans pour celle relative au matériel informatique.

La quote-part de cette subvention rapportée au résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 s'élève à 1.734,57 euros. Le solde restant à rapporter à la clôture de l'exercice était donc de 15.265,43 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a mis en place au cours de l'année 2019 un contrat garantissant les indemnités de fin de carrière du personnel auprès de l'organisme MUTEX. Des cotisations pour un montant total de 5.004 euros ont été versées sur ce contrat au cours de l'année 2023.

Compte tenu de la valeur du capital constitué auprès de l'organisme MUTEX à la clôture de l'exercice, la provision comptable pour indemnités de départ en retraite qui figurait précédemment au passif du bilan a fait l'objet d'une reprise totale à la clôture du précédent exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Toutes tranches d'âge		14 534
Engagement total		14 534

Landry Ghislain BARTHE

Commissaire aux Comptes

CRCC Montpellier-Nîmes

292, Avenue Antoine Emile

30340 MEJANNES LES ALES

Tél: 06 62 73 42 35

Siret: 804 020 469 00024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Hypothèses de calculs retenues

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		14 534	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Dons reçus Saint Martn Solidaire	960	77130000
- Quote-part subv. équip. rapp. au résultat.	1 735	77700000
Total	2 695	
Charges exceptionnelles		
- Ajustements facturation usagers	82	67100000
Total	82	

Transferts de charges

Nature	Montant
Participation des administrateurs	300
Indemnités journalières de maladie Sécurité Sociale	1 932
Indemnités journalières de prévoyance CHORUM	1 505
Remboursements d'actions de formation UNIFORMATION	2 020
Avantages en nature mutuelle des salariés	85
Total	5 842

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- Ecrêtement prestations A.L.S.H. 2022	1 286	67200000
- Pertes sur bons C.A.F. A.T.L. 2020-2021	2 221	67200000
- Pertes diverses antérieures	250	67200000
Total	3 757	
Produits		
- Indemnités journalières S.S. année 2022	289	77200000
- Gains divers antérieurs	278	77200000
Total	567	

Landry Ghislain BARTHE
Commissaire aux Comptes
 CRCC Montpellier-Nîmes
 292, Avenue Antoine Emile
 30340 MEJANNES LES ALES
 Tél: 06 62 73 42 35
 Siret: 804 020 469 00024

